



**SUGGESTIONS
POUR AMELIORER L'EGALITE ENTRE CANDIDATS
ET L'INFORMATION DES CONFRERES**

RAPPORT N°

CONFIDENTIALITÉ :

COMMISSION : Général – fonctionnement du conseil

MOTS CLÉS : Conseil de l'Ordre - campagne

RAPPORTEUR :

Jacques Bouyssou

DATE DE LA REDACTION :

16 juin 2016

BATONNIER EN EXERCICE :

Frédéric Sicard

DATE DE PRESENTATION AU CONSEIL :

5 juillet 2016

TEXTES CONCERNES :

Annexe 1 du RIBP

RESUME :

Les élections des candidats au Conseil de l'Ordre donnent lieu à un déploiement de moyens de plus en plus importants qui peuvent entraîner une différence de traitement entre les candidats soutenus par des syndicats ou des cabinets structurés et les candidats individuels ne bénéficiant d'aucun moyen. Dans ces conditions l'ordre doit veiller à assurer la plus grande égalité de traitement entre les candidats. A cette fin, il pourrait être proposé à tous les candidats : (1) la participation à des débats publics organisés à la Maison du Barreau sur des thématiques communes et (2) la possibilité d'enregistrer des messages vidéo de présentation qui seraient diffusés par les supports de l'Ordre.

CHIFFRES CLES :

9 candidats au Bâtonnat

et 6 candidats au vice-Bâtonnat en 2015

42 candidats au Conseil en 2015

TEXTE DU RAPPORT

Les campagnes des élections des candidats au Conseil de l'Ordre donnent lieu à un déploiement de moyens de campagne de plus en plus important ; cette situation peut créer une inégalité entre les candidats. Ainsi le recours à des sites internet, des plaquettes ou des messages vidéo peut permettre à certains candidats soutenus par des syndicats ou issus de cabinets structurés de toucher un nombre d'électeurs plus grand que les candidats individuels ne disposant

pas des mêmes moyens. Dans le passé, l'Ordre a déjà cherché à atténuer cette inégalité en offrant à tous les candidats la possibilité de diffuser leur profession de foi selon un modèle normé.

L'utilisation de plus en plus fréquente de sites internet et l'apparition de messages vidéo rend nécessaire une démarche analogue pour ces nouveaux moyens de campagne.

Par ailleurs, les candidats ne bénéficiant pas du soutien d'un syndicat ou d'un cabinet structuré peuvent rencontrer plus de difficultés pour se présenter dans les cabinets ou auprès des associations qui font la vie du Palais. C'est pourquoi afin d'assurer une plus grande égalité de traitement entre les candidats il paraît opportun que l'Ordre organise des débats publics sur des sujets déterminés afin de permettre à chaque candidat de s'exprimer et de rencontrer le corps électoral.

Propositions :

a) Message vidéo

Il pourrait être proposé à chaque candidat au Conseil de l'Ordre de faire une déclaration de présentation d'une durée limitée par exemple à 2 minutes. Afin de limiter le coût de telles prises de vue, tous les candidats pourraient être invités pendant une période bloquée de trois jours à venir faire leur présentation à la Maison du Barreau. Une telle opération serait réalisée à l'issue de la clôture du registre de candidatures afin de s'assurer que tous les candidats déclarés y aient accès. Les vidéos seraient ensuite diffusées sur le site de l'Ordre ou par mailing.

La même solution pourrait être imaginée pour les candidats au Bâtonnat avec une durée plus longue qui pourrait être, par exemple, de 5 minutes.

b) Organisation d'un débat

Un ou plusieurs débats pourraient être organisés à la Maison du Barreau ou dans la salle haute de la bibliothèque, afin de permettre à tous les candidats de s'exprimer.

Compte tenu du nombre important de candidats et afin d'éviter un débat désordonné, une liste de thèmes pourrait être proposée aux candidats avant l'organisation du débat. En fonction du nombre de candidats il pourrait être imaginé que les candidats soient répartis par tirage au sort en plusieurs séances de débat. Ces débats pourraient être filmés et diffusés ensuite sur le site de l'ordre ou par mailing.

CALENDRIER DE LA MISE EN ŒUVRE DEVANT LE CONSEIL :

Etude de devis et soumission des propositions éventuellement approuvées par le Conseil à la Commission des Finances (juillet 2016)

Annonce aux candidats au plus tard le 30 septembre 2016

Mise en œuvre dès la clôture des candidatures.